

17 février 2021

(21-1320)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ACTIVITÉS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES MISES EN ŒUVRE
PAR LA CEDEAO AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT
D'OCTOBRE 2020 À JANVIER 2021**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CONSEILLER PRINCIPAL CEDEAO/USAID
CHARGÉ DES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS)

La communication ci-après, reçue le 15 février 2021, est distribuée à la demande de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

1 INTRODUCTION

1.1. La mission régionale de l'USAID/Afrique de l'Ouest aide la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à faire progresser son projet de création d'une union économique et d'un marché commun. Conformément à cet objectif, la CEDEAO met en œuvre de nombreux accords visant à soutenir la libre circulation des marchandises et des personnes dans la région. Des actions SPS sont mises en œuvre depuis 2017.

1.2. Afin d'améliorer et de renforcer les activités SPS dans la région de la CEDEAO, les activités ci-après ont été mises en œuvre au cours de la période allant d'octobre 2020 à janvier 2021. Il convient de noter que depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a fait obstacle au bon déroulement des activités liées aux mesures SPS aux niveaux national et régional. Ainsi, la plupart des activités SPS prévues ont été reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, certaines activités ont été mises en œuvre, pour la plupart sous forme virtuelle.

2 PRÉSERVATION ET PROTECTION DES VÉGÉTAUX

2.1 Suite de l'atelier de formation sur "l'utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire"

2.1. La suite de l'atelier de formation sur "l'utilisation du Guide harmonisé de l'inspection et de la prise de décisions dans le domaine phytosanitaire" est un effort du FAS/USDA visant à aider le groupe de travail des ONPV d'Afrique de l'Ouest à diffuser le Guide harmonisé afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la conduite des opérations de phytoquarantaine dans la sous-région.

2.2. Le programme vise à:

- former dans les pays pilotes, y compris le Bénin et le Nigéria, des inspecteurs de la phytoquarantaine à une meilleure compréhension du Guide en vue d'en faire un usage accru;
- effectuer des exercices de simulation avec des démonstrations pratiques d'inspection phytosanitaire, y compris la détection et l'identification des parasites au laboratoire; et
- tester l'applicabilité du Guide.

2.3. La formation a été dispensée au Bénin (2-5 décembre 2020) et au Nigéria (8-11 décembre 2020). Dans les 2 pays, 30 inspecteurs aux frontières portuaires, maritimes et terrestres ont reçu une formation au total. Il est prévu d'étendre cette formation aux 13 autres pays de la CEDEAO et du Sahel. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des priorités de la CEDEAO et de la

mise en œuvre du cadre SPS visant à contribuer à ce que les systèmes de phytoquarantaine des pays d'Afrique de l'Ouest respectent les normes internationales et à promouvoir un commerce sûr.

2.2 Coordination et organisation d'une réunion virtuelle pour valider le programme régional sur la lutte contre les parasites et les maladies des végétaux axé sur la chenille légionnaire d'automne en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2.4. Un programme régional complet sur la lutte contre les parasites et les maladies des végétaux axé sur la chenille légionnaire d'automne en Afrique de l'Ouest et au Sahel a été élaboré. Une réunion virtuelle a été organisée en octobre 2020 et tous les pays et partenaires concernés y ont participé afin de valider le programme. L'objectif général est d'améliorer la surveillance, la prévention et la gestion durable des parasites et des maladies des végétaux dans la région de la CEDEAO et du Sahel. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Assurer la lutte contre les parasites des végétaux, en particulier la chenille légionnaire d'automne (CLA), la surveillance et l'analyse du risque concernant ces parasites et étudier leur incidence sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
- Établir et gérer des écoles pratiques d'agriculture.
- Accroître la participation des communautés à la surveillance et à la gestion durable des parasites des végétaux afin de réduire l'incidence sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Mettre au point des méthodes de lutte efficaces adaptées à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel pour contribuer à réduire les pertes de production et les pertes de revenus et à améliorer la résilience des populations grâce aux différentes options de lutte biologique contre la chenille légionnaire en mettant l'accent sur l'inventaire des ennemis naturels déjà présents et la façon dont ils contribuent à la réduction des populations de chenilles légionnaires ainsi que sur l'inventaire de l'introduction d'ennemis naturels d'autres origines, en plus des prédateurs et parasitoïdes locaux;
- Développer la communication et le partage des connaissances pour améliorer la diffusion des renseignements phytosanitaires, fournir des renseignements sur les risques liés à l'utilisation de pesticides et sur les avantages découlant de l'utilisation de méthodes de lutte biologique pour réduire l'incidence des parasites des végétaux.
- Harmoniser l'enregistrement des pesticides afin de contribuer à réduire leur utilisation abusive dans la sécurité sanitaire des produits alimentaires et faciliter l'enregistrement des biopesticides.
- Améliorer la coordination de la lutte contre les parasites des végétaux afin de contribuer à la mise en œuvre effective des politiques, des dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine.

2.5. Il est prévu que la mise en œuvre commence en 2021.

3 PLAN D'ACTION 2021-2024 DE LA CEDEAO DANS LE DOMAINE SPS

3.1 Coordination et finalisation du plan d'action pour 2021-2024 dans le domaine SPS, qui sera soutenu par l'USAID-USDA

3.1. Une série de réunions virtuelles de coordination ont été organisées avec les parties prenantes et l'USAID-USDA pour parvenir à un consensus et à la validation des activités SPS proposées pour 2021-2024. Le plan d'action pour 2021-2024 contient divers produits et activités SPS, notamment:

- Normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) harmonisées:
 - établir et rendre opérationnel un groupe de travail technique sur les normes SPS;
 - organiser les intérêts publics et privés sur l'harmonisation des normes SPS;
 - coordonner et soutenir la participation des États membres dans les organismes internationaux de normalisation;
 - fournir des orientations techniques pour les systèmes nationaux d'inspection et d'information dans le domaine SPS;
 - fournir des orientations techniques et promouvoir la sensibilisation régionale en ce qui concerne la résistance antimicrobienne;
 - élaborer et diffuser des renseignements à l'intention des décideurs.

4 PARTICIPATION À LA RÉUNION DU COMITÉ SPS CONTINENTAL TENUE LES 19-22 OCTOBRE 2020 ET ORGANISÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE DE LA CUA EN COLLABORATION AVEC L'USDA

4.1. La réunion du Comité SPS continental s'est tenue sous forme virtuelle les 19-22 octobre 2020. La Commission de la CEDEAO a participé à cette réunion et a fait un exposé sur la coordination et le soutien accordé aux États membres au niveau sous-régional. Les objectifs suivants ont été atteints:

- Aide à l'inclusion harmonisée des normes SPS dans les politiques agricoles et industrielles régionales de la CEDEAO, conformément aux prescriptions des accords commerciaux internationaux, dans le cadre de l'OMC.
- Renforcement des capacités du Groupe de travail de la CEDEAO (auquel participent les pays membres du CILSS, y compris la Mauritanie et le Tchad, et d'autres partenaires techniques) en vue d'harmoniser les normes SPS.

4.2. L'accent a été mis sur les principales activités mises en œuvre, y compris:

- Collaboration et harmonisation réglementaires en ce qui concerne les produits phytosanitaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel: Comité d'enregistrement des pesticides en Afrique de l'Ouest (en cours).
- Établissement d'un forum de convergence réglementaire de la CEDEAO en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (en cours).
- Un groupe spécial régional de surveillance, de prévention et de lutte phytosanitaires composé d'ONPV et de leurs partenaires a été établi.
- Des directives harmonisées en matière d'inspection et de prise de décisions ont été élaborées et des formations sur leur utilisation ont été dispensées.
- Organisation d'ateliers de formation et d'activités d'information sur les certificats phytosanitaires électroniques.

5 CONCLUSION GÉNÉRALE ET VOIE À SUIVRE

5.1. La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour remercier tous les partenaires de l'aide constante qu'ils ont apportée en vue de faire avancer les questions SPS dans la sous-région de la CEDEAO et du Sahel. Elle appelle en outre à renforcer la collaboration et le soutien en faveur de la future mise en œuvre, en particulier dans la nouvelle ère de la COVID-19.
